

D 2023 16 10 111

18 B

100

50 E

ES 103

檲

0

100

III III

101

10 10

(III | IIII

DI DI

Accusé de réception en préfecture 001-210102810-20231017-D20231610111-DE Date de télétransmission : 17/10/2023 Date de réception préfecture : 17/10/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

16 Octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, Michèle GALLET, D. GANNE, J-O. RABOT, M. GRENIER, C. BIOLAY, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, A. NEUSSER,

Absents: V. KRYCK, L. JACQUEMET,

Absents excusés : J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE, M. LAPTEVA, G. MASRARI, C. TOWNSEND, P. GUINOT, Procurations: J-M. PALINIEWICK à M-C. ROCH, G. MASRARI à A. NEUSSER, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

11. Foncier – Convention de servitude et de mise à disposition pour la pose de câble souterrains avec ENEDIS – AK 13 – rue de Vesegnin

La construction de l'antenne de FREE MOBILE — lieudit LE GRAND PRÉ, nécessite un branchement sur le réseau ENEDIS, avec le passage de câbles souterrains et création de postes de transformation sur la parcelle AK n°13, propriété de la Commune d'Ornex.

Ainsi, afin de permettre l'installation de ces équipements, il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de servitude pour la réalisation des travaux et l'entretien futur de cet ouvrage. Cette convention est signée entre ENEDIS en tant que gestionnaire de réseau et la Commune d'Ornex en tant que propriétaire.

Pour cela, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude et de mise à disposition avec ENEDIS. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude et de mise à disposition avec ENEDIS et tous les documents liés pour la parcelle AK 13.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Certifié exécutoire le : 18 octobre 2023

Affiché le : 18 octobre 2023